



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
03. 22.89.66.40
03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/2026

COMMISSION TECHNIQUE

FEMININES

DETECTION DES JEUNES U13F/U14F (Joueuses nées en 2012/2013)
« 3 – TRIANGULAIRE SOMME / ARTOIS / COTE D OAPLE »

LIEU : LE TOUQUET

STADE G. HOULLIER
Avenue Jean Louis Sanguet – 62520 LE TOUQUET

Surface de jeu : **SYNTETIQUE**

MERCREDI 18 FEVRIER 2026

HORAIRE RDV : 9H

DEBUT DE LA RENCONTRE 10H

LISTE DES JOUEUSES CONVOQUEES

AS VILLERS BTX	DIMPRE EMMA (att)
AAE CHAULNES	VILLAIN TERNISIEN JEANNE (def)
AMIENS FC	GHOUMINI HIND (mil)
AMIENS SC	DUVAL CAPUCINE (GB) – ANDASMAS LAIYNA (mil) - PAPIN ZELIE (U12F) (def) – REZIGA MARWA (mil) – DUPUIS CASSANDRA (def) – AMACIN MARYSSA (att) – ABDELLATIF ANIA (def)
ENT LE TITRE S. F.	GHYS MAYALINE (mil)
SC ABBEVILLE	TAVERNIER LUCILE (def – mil)
SC FLIXECOURT	DAHLOUK LILA (mil)
ENCADREMENT	TERNISIEN JULIE – CARON BAPTISTE – HEURTEL QUENTIN – LELONG GRAZIELLA

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.
80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |

PROGRAMME :

Mercredi 18 février 2026 :

Matin : terrain synthétique : triangulaire U13 féminines, Foot à 9 ,(Match de 2X15')

9H15 : CO contre Artois

10H00: CO contre Somme

10H45: Artois contre somme